

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de la ville et l'Aménagement De

Territoire

Wilaya de Tissemsilt

Direction de l'Urbanisme de l'architecture et de la Construction

MISE EN DEMEURE N°02

- Vu le marché vise par CMPW sous le N° 231/2025 en date du le 10/06/2025 et Approuvé par le contrôleur budgétaire le 22/06/2025 Sous le N°607/2025 relatif à la réalisation des Travaux :

- **Opération** : Travaux d'Aménagement Urbain primaires et secondaires des 256000 logts à travers les wilayas – Programme Additionnel 2018 –.

Projet : Travaux d'un Mur de Soutènement en Béton Arme a la Cité 60 logts Publique Locatifs a la Commune de Bordj Emir Abdelkader Wilaya de Tissemsilt .

- Vu l'ODS de démarrage des travaux N°01 en date du 24/06/2025.

- Vu l'ODS d'arrêt des travaux N°02 en date du 25/06/2025.

- Vu l'ODS de reprise des travaux N°03 en date du 28/09/2025.

- Vu l'ODS d'arrêt des travaux N°04 en date du 25/12/2025.

- Vu l'ODS de reprise des travaux N°05 en date du 06/04/2026.

Suite à nos visites techniques effectuées sur les lieux du projet, ou il a été constaté : l'absence totale des moyens humains et matériels sur chantier.

L'entreprise **EURL SYDRO FORR** Représentée par son Gérant **Aoued Mohammed** Demeurant à : Local 03 N°01 Route Tounina wilaya de Tiaret est **Mise en demeure** d'Afin de reprendre les travaux et de renforcer le chantier en moyens humains et matériels, dans un délai de 48 heures à partir de la date de la parution de cette mise en demeure Dans la presse nationale.

Faute de quoi, les mesures réglementaires seront appliquées à l'encontre de votre entreprise.